

Rapport du jury sur le concours externe pour l'accès au corps des attachés de la direction générale de la sécurité extérieure

Session 2017

La session 2017 du concours externe d'attaché de la DGSE a permis pour la première fois de mettre en œuvre la profonde réforme introduite par l'arrêté du 6 juin 2017.

Rappelons ici que les principales dispositions adoptées portent sur l'établissement de quatre spécialités ouvertes aux candidats : géopolitique, administration générale, langue et civilisation, ainsi que sciences et technologies. S'agissant de ces deux dernières spécialités, comme le décret le lui autorise, le Service n'a, pour la session 2017, ouvert ce concours que pour les matières de russe et d'arabe littéral dans la spécialité langues et civilisation, et pour la matière d'informatique dans la spécialité sciences et technologie. La seconde innovation notable de l'arrêté consiste en l'introduction d'une épreuve orale d'admission dite « interactive », comparable en partie à l'épreuve analogue au concours externe d'entrée à l'ENA.

Cette réforme résulte d'une volonté du Service :

- d'ouvrir le recrutement des attachés de la DGSE, dont le corps constitue la « colonne vertébrale » du Service, à des profils plus diversifiés, répondant aux missions et aux métiers particulièrement variés exercés par le Service ;
- d'apprécier, au travers de l'épreuve interactive, les qualités relationnelles des candidats, leur aptitude à la communication et leur talent créatif.

1. Les épreuves écrites d'admissibilité

Le nombre de candidats inscrits (plus de 1100) a connu une progression de plus de 60% par rapport au concours 2016. Le nombre de présents à l'ensemble des épreuves (pour 22 places ouvertes au concours) était d'environ 750 candidats.

A l'issue des épreuves écrites, le jury, afin de tirer le meilleur profit du concours dans sa nouvelle formule, a fait le choix d'établir une liste d'admissibilité sensiblement plus longue que celle de l'année précédente. En outre, avec l'introduction de l'épreuve interactive, la durée des épreuves orales a pratiquement doublé. L'ensemble de ces paramètres a entraîné un allongement conséquent de la durée des oraux d'admission, qui se sont étalés sur cinq semaines (du 19 mars au 20 avril).

Le jury a établi des barres d'admissibilité sensiblement différentes pour chaque spécialité en tenant compte, notamment, du nombre de postes à pourvoir.

Les statistiques relatives aux notes d'admissibilité n'appellent pas de remarque particulière, si ce n'est une note moyenne faible dans la spécialité informatique à l'épreuve écrite d'anglais et pour toutes les spécialités, une note moyenne d'environ 8/20, avec un faible écart-type, à l'épreuve de note de synthèse.

Les taux d'admissibilité (nombre d'admissibles / nombre de candidats effectivement présents aux épreuves d'admissibilité) est, toutes spécialités confondues, d'environ 15%. Ce taux varie sensiblement selon les spécialités.

2. Les épreuves orales d'admission

a. Observations générales

Le jury s'est appuyé sur les dossiers de chaque candidat (CV et lettre de motivation), pour appréhender les motivations des candidats pour rejoindre la DGSE et mesurer la richesse de leur parcours académique, personnel et professionnel.

Le profil des candidats admissibles est fonction de leur spécialité :

- En géopolitique, les profils sont majoritairement issus d'un cursus en relations internationales ou d'écoles de commerce, associé à une expérience de stage dans une ambassade de France et d'une vie associative relativement étoffée.
- En administration générale, les profils sont très semblables à ceux de l'option géopolitique.
- En langues et civilisations russe et arabe, à des profils similaires aux deux spécialités précédentes se sont ajoutés des profils plus atypiques, généralement binationaux. Si certains de ces derniers candidats ont montré des faiblesses d'expression en langue française et de graves lacunes sur la connaissance du fonctionnement des institutions et de la communauté française du renseignement, d'autres ont démontré de grandes qualités leur permettant de figurer sur la liste des candidats admis.
- En informatique, la liste de candidats admissibles ne comprenait qu'une seule candidate et un faible nombre de candidats extérieurs au ministère de la défense.

b. Observations sur les épreuves orales obligatoires

i. Epreuve de l'entretien avec le jury

L'entretien de 45 minutes, conformément à l'arrêté d'organisation du concours, débutait par une présentation de 10 minutes maximum du parcours et des motivations du candidat.

Lors des auditions, le jury a évalué les candidats dans cinq domaines prépondérants :

- solidité de la motivation pour rejoindre un service spécial, capacité à en supporter les contraintes ;
- connaissance du monde du renseignement (dont le cadre légal est souvent mal appréhendé), capacité à se projeter dans les métiers du Service ;
- créativité et sens de l'à-propos dans des mises en situations ;
- connaissances sur l'actualité internationale ou régionale (monde russophone et arabophone pour les spécialités rattachées) et des grands enjeux de l'ingénierie pouvant se rapprocher de l'univers du renseignement technique pour la spécialité informatique ;
- capacité au management.

Le jury n'a pas hésité à donner des notes supérieures ou égales à 19/20 aux candidats démontrant de bonnes aptitudes dans l'ensemble de ces domaines. Il a particulièrement apprécié, au-delà du fond, une sincérité dans les arguments et la capacité à démontrer tant de la gravité en abordant des sujets sensibles qu'un sens de l'humour dans les discussions plus légères. Le jury a accordé à la personnalité des candidats autant de poids qu'à leur CV, leurs connaissances et leurs motivations.

A contrario, le jury a été confronté à un certain nombre de candidats présentant plusieurs lacunes incompatibles à court terme avec l'emploi d'attaché de la DGSE et les a sanctionnés par une note inférieure à 8/20, éliminatoire. Le jury a notamment regretté que des candidats ne soient pas en mesure de faire preuve d'une hauteur de vue et après une présentation sans relief, ne soient pas en mesure de partager avec le jury des réflexions sur les enjeux techniques et humains du renseignement, les relations internationales et les menaces pesant sur les intérêts français.

Le jury a regretté des présentations standardisées. Hormis dans la spécialité informatique, une large majorité des candidats a retracé son parcours d'une manière répétitive. Les candidats sont souvent tombés dans l'écueil d'une présentation générique, en omettant souvent d'expliquer la spécificité que représente le choix d'une administration dédiée au renseignement.

Le manque d'originalité et de motivations spécifiques pour rejoindre la DGSE se retrouvait à l'identique dans les lettres de motivation. Le jury en a d'autant plus apprécié les candidats qui se distinguaient par des motivations moins génériques et expliquant mieux leur volonté d'intégrer la DGSE.

Un faible nombre de candidats a démontré une réelle curiosité pour les métiers du renseignement et ont par exemple été capables de citer une grande figure de l'histoire du Service ou une œuvre de fiction relative à l'espionnage autre que le Bureau des Légendes.

Le jury s'est détourné des candidats – rarissimes – venus chercher une dimension fantasmée à la DGSE, ainsi que ceux uniquement en quête d'une sécurité de l'emploi.

Le jury, enfin, s'est étonné de réponses fréquemment fournies par les candidats, telles que :

- un attrait tout relatif pour une affectation ou des missions à l'étranger, beaucoup de candidats affirmant être surtout attirés par les métiers de l'analyse (dont le jury rappelle qu'il ne consiste pas à la DGSE qu'à rédiger des notes de synthèse) ;
- une mauvaise appréciation des règles propres au fonctionnement des administrations publiques et des règles de la fonction publique française ;
- des lacunes difficilement compréhensibles d'un certain nombre de candidats en option géopolitique. Le jury a ainsi eu la surprise de voir des candidats fraîchement sortis d'études en relations internationales incapables de résumer les origines et l'actualité du conflit au Mali, pourtant premier théâtre d'intervention extérieure du Ministère des Armées.

ii. Epreuve interactive

L'épreuve interactive consistait à évaluer les candidats dans un jeu de rôle durant lequel ils alternaient, avec d'autres candidats à chaque fois différents, la fonction d'exposant, de répondant et d'observateur d'un débat. Le thème du débat était tiré au sort, l'exposant disposant de 10 minutes pour préparer son intervention, les autres candidats devant pour leur part improviser.

Le jury avait choisi une centaine de sujets portant sur des questions géopolitiques (débordant parfois sur les domaines de l'économie ou de la technologie) ou sur des questions relatives au positionnement moral et déontologique de l'action publique. Les énoncés avaient été choisis pour leur facilité à déclencher un débat.

Si le jury a pour partie évalué les rôles d'exposant et de répondant sur le fond des interventions, la forme revêtait une importance prépondérante, l'objectif de l'épreuve étant de mesurer la capacité de communication et de conviction des candidats.

Le résultat de cette première introduction de l'épreuve interactive dans un concours de la DGSE s'est révélé relativement décevant, seuls 20% des candidats s'avérant capables de se distinguer à la fois dans la forme et dans le fond. Beaucoup de candidats ont cherché à atteindre une position de consensus répondant-exposant, qui tournait rapidement en rond. Peu

de candidats ont profité de cet exercice pour démontrer leur créativité, en jouant par exemple des émotions, du décor ou d'expériences personnelles.

De la même manière, peu de candidats se sont distingués dans le rôle d'observateur. La plupart se sont contentés de répéter les termes du débat qu'ils avaient entendus et le jury devait souvent les guider pour aller au-delà, par exemple pour analyser la personnalité des intervenants et tenter une appréciation des attitudes et caractères de leurs camarades. Le jury ne peut donc qu'encourager les futurs candidats à faire preuve d'inventivité dans cet exercice.

Le jury souligne, pour finir, que l'épreuve interactive s'est révélée très complémentaire de celle de l'entretien avec le jury, certains candidats excellents dans l'une pouvaient révéler certaines insuffisances dans l'autre.

Le jury encourage donc la poursuite des deux épreuves concourantes.

3. Profil des lauréats

Sur le plan strictement statistique, une quarantaine de lauréats se sont dégagés de la centaine d'admissibles (22 en liste principale, presque autant en liste complémentaire, toutes spécialités confondues). On compte un tiers de femmes admises pour deux tiers d'hommes (mêmes proportions à l'admissibilité). Les femmes sont proportionnellement surreprésentées en langues et quasiment absentes en informatique.

L'âge des lauréats s'étend de 22 à 53 ans. La moitié des lauréats ont 26 ans ou moins.

On constate chez les lauréats une certaine diversité de parcours universitaires malgré une forte représentation des IEP. Ainsi, outre ces anciens étudiants d'IEP, on compte plusieurs diplômés d'écoles de commerce et de formations universitaires en droit, relations internationales, ou langues étrangères. On compte également plusieurs titulaires de doctorats. Enfin, pour la spécialité informatique, les lauréats ont des formations particulièrement variées mais pour une certaine part issues d'écoles d'ingénieurs et formations spécialisées en informatique. La plupart de ces candidats avaient déjà une expérience professionnelle confirmée dans le secteur privé.

Le jury
04 mai 2018